



GCE A LEVEL – NEW

1800U40-1A



S18-1800U40-1A

FRENCH – A2 unit 4
Reading Resource Folder for use with Section B

MONDAY, 18 JUNE 2018 – MORNING

This folder need not be handed in with your answer booklet.

For use with Section B, question 5**Le cinéma français pendant la Deuxième Guerre mondiale****Première partie**

Paradoxalement, le cinéma français a été très dynamique sous l'occupation allemande pour plusieurs raisons :

D'abord parce que pendant quelques mois, les armées allemandes et alliées se sont fait face sans se battre (d'où le surnom de « drôle de guerre »). Le 10 mai 1940, l'armée allemande transperce les lignes françaises et la France signe rapidement l'armistice le 20 juin 1940. Le pays est divisé en deux zones : au nord, la « zone occupée » par les Allemands et au sud, la « zone libre » dirigée par le gouvernement de Vichy où sont allés se réfugier les cinéastes, notamment dans les studios marseillais.

Deuxième partie

Ensuite, en dépit de l'exil aux États-Unis de plusieurs personnalités du cinéma français telles que les réalisateurs Jean Renoir et Julien Divivier et les grands acteurs Jean Gabin et Michèle Morgan, des cinéastes talentueux font leur début dont Henri-Georges Clouzot (*Le Corbeau*, 1943) et Robert Bresson (*Les Dames du bois de Boulogne*, 1945). Les films anglo-saxons étant interdits de diffusion en France, le cinéma français prospère. Les salles de cinéma sont pleines car les Français ont besoin de s'évader et d'oublier leurs dures conditions de vie. Le cinéma devient leur divertissement préféré.

Troisième partie

Finalement, le cinéma est un instrument de propagande puissant. Le contrôle sur les films était sévère. Malgré la censure de tendances nationalistes, des allusions à la Résistance apparaissent dans les films. Dans *Les Visiteurs du soir*, Marcel Carné choisit une période éloignée pour éviter la censure mais la métaphore avec le présent de 1942 est claire : le Diable est Hitler et le film glorifie la résistance pour triompher du mal. Le cinéma de l'occupation est prolifique : quelques 200 longs métrages ont été produits et l'un des grands classiques du cinéma, *Les Enfants du paradis* de Marcel Carné, a été voté le meilleur film français du cinéma par l'Académie des Césars.

http://www.cinemafrancais-fle.com/Histoire_cine/deuxieme_guerre.php Isabelle Servant (adapté)

For use with Section B, question 6

La persécution des Juifs sous l'Occupation



Femmes juives portant l'étoile jaune à Paris en juin 1942

Les Juifs français tombent sous le coup d'une double législation : celle que l'Allemagne impose aux territoires occupés, et celle du gouvernement de Vichy. L'antisémitisme d'État encouragé par Vichy est l'héritier d'une longue tradition française et reprend l'idée que le Juif, inassimilable, est aussi un élément de désintégration nationale. Une exposition, « Le Juif et la France », est organisée au Palais Berlitz par le directeur du Bureau des Affaires juives, Louis Darquier. Il explique que « les enfants de France doivent apprendre à identifier les Juifs afin de s'en garder », et précise que ce travail « d'éclairage des esprits français permet de lutter contre le péril de la corruption étrangère et de rendre la France aux Français ». Dès le 2 octobre 1940, le gouvernement de Vichy publie de sa propre initiative un Statut des Juifs, qui leur interdit de travailler dans l'Administration, l'enseignement, la justice, l'armée, la médecine, la presse, les théâtres, etc. Notons que ce statut spécial précède la rencontre de Montoire (fin octobre 1940) entre Hitler et Pétain et l'annonce officielle par Pétain de la politique de collaboration.

Ce texte est suivi, en mars 1941, d'un décret créant un Commissariat Général aux Questions Juives, spécialement chargé de confisquer les possessions juives. À partir de l'été 1941, la police de Vichy arrête et déporte activement les Juifs. Elle commence avec les Juifs venus de l'étranger.

Au cours de la rafle du Vél' d'Hiv (le Vélodrome d'Hiver) de juillet 1942, plus de treize mille d'entre eux sont arrêtés et livrés à la Gestapo, y compris 4 000 enfants. Les habitants de Paris cependant, avec l'aide de la Résistance et grâce à un manque de zèle de la part de certains policiers, ont pu cacher 20 000 Juifs.

Avant l'invasion allemande, on estimait à 300 000 le nombre de Juifs vivant en France. Environ 80 000 d'entre eux seront déportés dans les camps de concentration. Sur ceux-ci, 2 500 seulement survivront.

Le 16 juillet 1995, le président Jacques Chirac reconnaît la responsabilité de l'État français pour la rafle. Il a déclaré que ces heures noires déshonorent à jamais notre histoire et sont une injure à notre passé et à notre tradition.

<http://fresques.ina.fr/jalons/parcours/0003/les-annees-noires-les-francais-sous-l-occupation-allemande-1940-1944.html> (adapté et rédigé)